

**Décision n° 8360 du 5 octobre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2128089S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9283 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032378S),

Vu la décision n° 50089 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032374S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} novembre 2021 :

Leblond	Philippe	NIGEND : 155 093
Philips	Jean-Christophe	NIGEND : 151 123

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Lacarcel	Stéphane	NIGEND : 160 561
Maizaud	Xavier	NIGEND : 204 275

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2021 :

Herlaut	Rémi	NIGEND : 155 301
----------------	------	------------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Ceugnard	Yoann	NIGEND : 213 305
Abad	Laurent	NIGEND : 199 835
Fouché	Jean-Charles	NIGEND : 150 533
Wencker	Christophe	NIGEND : 334 273

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2021.

*Le colonel,
commandant par suppléance la gendarmerie
des transports aériens,
J. Floquet*